

SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Société Publique Locale au capital de 225 000 €
Siège social : 12 rue Alfred Kastler - 71530 Fragnes-La loyère
RCS de Chalon-sur-Saône : 878 755 594

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 SEPTEMBRE 2025

PROCES-VERBAL

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 octobre 2024
2. Modification de la composition du Conseil d'Administration suite à l'installation de l'assemblée spéciale
3. Présentation du rapport d'activité – Exercice 2024,
4. Présentation du rapport de gestion – Exercice 2024,
5. Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
6. Affectation du résultat,
7. Budget prévisionnel 2025,
8. Prise de participation de nouvelles collectivités à la SPL : approbation de cessions,
9. Information sur la mise en œuvre du règlement intérieur de contrôle analogue,
10. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire le 11 septembre 2025
11. Questions diverses.

Composition du Conseil d'Administration :

Prénom NOM	Représentant
M. Philippe FOURNIER M. Dominique JUILLOT Mme Christine LOUVEL M. Sébastien MARTIN Mme Florence PLISSONNIER M. Paul THEBAULT M. Guillaume THIEBAUT	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon 23 avenue Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE
M ^{me} Evelyne COUILLEROT M. Denis CHRISTOPHE M ^{me} Marie-Claude JARROT M. Jean-Claude LAGRANGE	Communauté Urbaine Le Creusot- Montceau-les-Mines Château de la Verrerie BP 69 71206 LE CREUSOT Cedex
M. Emile LECONTE	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan 7 rue du bois de sapins - BP 97 71400 AUTUN

M. Dominique LOTTE	Conseil Départemental de Saône-et-Loire Espace Duhesme - 18 rue de Flacé 71026 MACON Cedex 9
M Francois CILLO	Commune de Crissey 1 rue de Saône 71530 Crissey
M Lionel DUPARAY	Commune de Montceau-les-Mines 18 rue Carnot 71300 Montceau-les-Mines
M Jean LANNI	Commune de Givry 4 place de la Poste 71640 Givry
Mme Sophie LANDROT	Commune de Chalon-sur-Saône 3 place de l'Hôtel-de-ville 71100 - Chalon-sur-Saône
Mme DILLY	Présidente représentante de l'assemblée spéciale

Sont présents ou sont représentés et ont signé le registre de présence :

Prénom NOM	Représentant
M. Philippe FOURNIER M. Dominique JUILLOT Mme Christine LOUVEL M. Sébastien MARTIN M. Paul THEBAULT M. Guillaume THIEBAUT	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon 23 avenue Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE
M ^{me} Evelyne COUILLEROT M. Denis CHRISTOPHE M ^{me} Marie-Claude JARROT	Communauté Urbaine Le Creusot- Montceau-les-Mines Château de la Verrerie BP 69 71206 LE CREUSOT Cedex
M. Emile LECONTE	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan 7 rue du bois de sapins - BP 97 71400 AUTUN
M Lionel DUPARAY	Commune de Montceau-les-Mines 18 rue Carnot 71300 Montceau-les-Mines

M Jean LANNI	Commune de Givry 4 place de la Poste 71640 Givry
Mme Sophie LANDROT	Commune de Chalon-sur-Saône 3 place de l'Hôtel-de-ville 71100 - Chalon-sur-Saône
Mme DILLY	Présidente représentante de l'assemblée spéciale

Ont également assistés à la séance :

- M. Guy Gaudry, maire de St Martin en Bresse, membre de l'assemblée spéciale
- M. Robert ARNOLDO, deuxième adjoint à la mairie du Breuil, membre de l'assemblée spéciale
- M. Eric LIEGEOIS, conseiller municipal à la mairie de Buxy, membre de l'assemblée spéciale
- M. Daniel RATTE, maire de Ciel, membre de l'assemblée spéciale
- M. Jean-François DERNOIS, premier adjoint à la mairie de Lux, membre de l'assemblée spéciale
- M. Vincent BERGERET, maire de Chatenoy-le-Royal, membre de l'assemblée spéciale
- M. Laurent Grisard, deuxième adjoint à la mairie de Fragnes-la-Loyère, membre de l'assemblée spéciale
- M. Eric MALESSARD, conseiller délégué à la mairie de St-Bérain-sous-Sanvignes, membre de l'assemblée spéciale
- M^{me} Monserrat REYES, adjointe à la mairie du Creusot, membre de l'assemblée spéciale
- M. Raymond BURDIN, maire de Saint-Marcel, membre de l'assemblée spéciale
- M. Christophe GREVOST, Commissaire aux comptes, société CAGEC COTELLE HUBERT,
- M^{me} Sandrine BOILLLOD, Expert-comptable, représentant la société RYDGE Conseil,
- M. Cyril BOURGEOIS, Directeur,
- M^{me} Hélène JANDOT, Assistante de Direction.

Le Conseil est présidé par Monsieur Sébastien MARTIN en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président constate que :

- le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins des administrateurs,
- les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, présents ou représentés, disposent de plus de la moitié des voix.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut par conséquent valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance.

Il propose de procéder à l'examen des questions de l'ordre du jour.

Point n° 1 de l'ordre du jour : Approbation du PV du dernier Conseil d'Administration

Pièce jointe n° 1 : PV du conseil d'administration du 24/10/2024.

La dernière réunion du Conseil s'est tenue le 24 octobre 2024 ; il convient d'en approuver le procès-verbal.

Délibération :

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 octobre 2024.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Modification de la composition du Conseil d'Administration suite à l'installation de l'assemblée spéciale

Le Président se félicite d'avoir créé la SPL comme outil d'ingénierie au service des communes, des inter communautés, et donc des nouveaux actionnaires qui sont très nombreux à avoir rejoint la société. Il rappelle la création d'Assemblée Spéciale installée le 12 mai 2025, qui examine également les points à l'ordre du jour mais ne dispose que d'une voix délibérative au CA, portée par Mme Dilly, élue représentante de l'assemblée spéciale. En conséquence de la réduction de 2 sièges pour le Grand Chalon, celui-ci, par délibération du 8 avril 2025, a mis fin aux fonctions de Mme Joelle SCHWOB et Mme Dominique ROUGERON au sein du conseil d'administration. Le président énonce la nouvelle répartition des sièges suivante au sein du conseil d'administration :

	Nb sièges
Grd Chalon	7
CUCM	4
CCGAM	1
CD71	1
Montceau-les-Mines	1
Crissey	1
Givry	1
Chalon-sur-Saône	1
Assemblée spéciale	1
	18

Le Conseil d'Administration prend acte de ces évolutions.

Point n°3 de l'ordre du jour : Présentation du rapport de l'activité – Exercice 2024

Pièce jointe n° 2 : Rapport d'activité - exercice 2024

Monsieur Cyril BOURGEOIS présente le rapport d'activités qui a été adressé aux administrateurs en amont de la séance. Il explique la répartition entre les opérations d'aménagement, de construction de bâtiments et d'études notamment de faisabilité, il précise que des études pour des projets de photovoltaïque montent en puissance au niveau des demandes et qui seront certainement de plus en plus nombreuses pour les années à venir.

Madame JARROT, maire de Montceau-les-Mines intervient lors de la présentation de l'opération de l'école Bois du Verne dans sa commune, pour indiquer que l'opération était exemplaire et très belle, et remercie la SPL pour l'assistance lors de cette opération qui est visitée par beaucoup de communes proches et même de toute la France.

Monsieur Cyril BOURGEOIS souligne l'opération de de la friche NORDEON avec sa dépollution et démolition, opération de grande ampleur et qui sert d'exemplarité pour les éventuelles futures opérations de cette envergure. Le président souligne que cette opération qui était une première dans le genre, a permis à la SPL et les acteurs autour de cette opération, d'acquérir des compétences nouvelles et une expérience à partager, et surtout un vrai savoir-faire si d'autres projets se présentent.

Monsieur LANNI, maire de Givry intervient lors de la présentation de l'école Lucie Aubrac dans sa commune et se félicite que les travaux aient commencés depuis peu et qu'ils avancent bien.

Monsieur Cyril BOURGEOIS précise que beaucoup d'études en 2024 sont en phase travaux cette année 2025. Enfin il indique que l'équipe est capable de travailler sur de nombreux projets diversifiés, avec compétences extérieures si besoin comme pour le photovoltaïque et rappelle que la SPL est membre du GIE NOVEA qui est un groupement de compétences pour les SEM et SPL du secteur.

Le président intervient en indiquant que beaucoup d'entreprises démarchent les élus pour des projets de photovoltaïques et rappelle que la SPL a l'expertise sur ce sujet et de ne pas hésiter à faire appel à la SPL au besoin.

Délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le rapport d'activité de l'exercice de 2024.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Présentation du rapport de gestion - l'exercice 2024

Pièce jointe n° 3 : Projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice 2024

Madame Sandrine BOILLOD et Monsieur Cyril BOURGEOIS présentent le rapport de gestion.

Cyril BOURGEOIS explique le transfert du personnel de la SEM à la SPL avec 2 nouveaux salariés arrivés en 2024. Il souligne que la SPL travaille sur beaucoup d'opérations en même temps pour garantir une activité constante tout au long de l'année.

Madame BOILLOD intervient en indiquant que la SPL n'a pas de provision au bilan donc aucun risque financier et que depuis la création (sauf la première année), la SPL a cumulé des résultats positifs. Les capitaux propres augmentent d'année en année et les bénéfices restent au sein de la SPL. Cela consolide la situation financière de la société. Ensuite elle explique les flux de refacturation entre la SEM et la SPL avec un suivi des temps passés pour chacune des sociétés, puis la répartition du résultat par opération et par client.

Madame BOILLOD finalise en indiquant que les produits augmentent avec l'entrée des nouveaux actionnaires, que les charges suivent car il faut mettre les moyens en face et que tout s'équilibre avec un bon résultat, pas de dettes et aucunes provisions pour risque.

Ce rapport confirme que la société fonctionne très bien et est très saine.

Le président intervient en fin de présentation, pour indiquer qu'il pense que l'activité va se stabiliser avec les fins de mandat des collectivités en attente des élections mais que les actionnaires ayant acheté une action se serviront de cet outil.

Délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le rapport de gestion au 31 décembre 2024.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Pièce jointe n° 4 : Comptes annuels 2024

L'arrêté des comptes reprend la présentation du rapport de gestion et aucune remarque n'est faite.

Délibération :

Le Conseil d'Administration approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Point n° 6 de l'ordre du jour : Affectation du résultat

Délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la proposition à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à + 41 973,84 € de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice : bénéfice + 41 973,84 €.

Affectation :

- 1- Dotation à la réserve légale : 2 099 € (soit 5 % du résultat),
- 2- Solde aux autres réserves : soit 41 973,84 – 2 099 = 39 874,84 €.

En conséquence les capitaux propres de la SPL seront de 278 335,54€.

Conformément à la législation en vigueur, il sera rappelé à l'Assemblée Générale qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Point n° 7 de l'ordre du jour : Budget prévisionnel 2025

Pièce jointe n° 5 : projet de BP 2025

Monsieur Cyril BOURGEOIS présente le budget prévisionnel 2025. L'activité en volume d'opération est le même que l'année 2024, ce qui reste important malgré les fins de mandats et les élections municipales à venir. Il indique que beaucoup d'études de faisabilités sur 2024 se sont transformées en mandat d'opérations sur 2025. Les prévisions de produits d'exploitation ont été élaborées opération par opération en fonction du calendrier prévisionnel de celle-ci. Afin d'appréhender les aléas constatés dans le déroulement des opérations, pour chaque opération, un niveau d'aléa a été attribué, de 1 à 3, et seules les opérations d'aléa de niveau 1 et 2 ont été comptabilisées dans le résultat prévisionnel. Le président demande quelle ligne du budget prendre pour le prévisionnel et monsieur Cyril BOURGEOIS confirme le chiffre de 474k€ pour les prévisions de produits d'exploitation, intégrant le niveau d'aléa, dont 62k€ de refacturation de personnel de la SPL vers la SEM, compte tenu également du transfert des personnels entre les deux structures. Le président calcule 65 000€ d'aléas entre le niveau 1 et 2, constitués d'opérations qui peuvent prendre du retard et se demande pourquoi début septembre on ne peut prévoir le risque. Monsieur Cyril BOURGEOIS répond qu'il reste encore 4 mois et que la fin de l'année précédente présentait le même schéma et qu'au dernier trimestre le résultat avait été bon.

Les prévisions de charges ont été élaborées en continuité de celles de 2024, en projetant les charges de refacturation entre la SEM et la SPL, et en actualisant la masse salariale en fonction des transferts entre les deux sociétés. Les charges sont en légère baisse par rapport à 2024 (de 469k€ à 446k€). Cette baisse est le résultat d'une augmentation de la masse salariale directe (embauche par la SPL suite à des départs à la SEM), et de la baisse un peu plus importante de la refacturation des personnels entre la SEM et la SPL, ainsi qu'un congé maternité concrétisé. Les prévisions pour charges sont quasi certaines à ce jour.

Le résultat prévisionnel pour 2025 s'élève à +21K€.

Le président espère que la ligne d'aléa 2 se concrétise afin d'améliorer le résultat et que les clients signent les mandats sans obstacles.

Le président demande à monsieur Cyril BOURGEOIS si l'équilibre entre charges et produits se fera, monsieur Cyril BOURGEOIS répond qu'il n'est pas inquiet et que l'équilibre pourra se faire et espérant que les produits augmentent puisque pour les charges la certitude est là.

Délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le budget prévisionnel 2025.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Prise de participation de nouvelles collectivités à la SPL : approbation de cessions

Le Président indique que la SPL est composée à ce jour de 22 actionnaires et que 3 nouvelles collectivités souhaitent rejoindre la SPL : la commune de Branges, la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise et la Communauté de communes Terres de Bresse, chacune pour 1 action que le Grand Chalon cèdera. La commune et les deux groupements de communes, ainsi que le Grand Chalon, ont déjà délibéré favorablement.

Délibération :

Le Conseil d'Administration agréé, à la majorité des deux tiers, les cessions proposées.

Point n° 9 de l'ordre du jour : Information sur la mise en œuvre du règlement intérieur de contrôle analogue

Monsieur Cyril BOURGEOIS informe à tous les actionnaires présents de la mise en œuvre du règlement intérieur du contrôle analogue, c'est une contrepartie réglementaire au fait que les actionnaires peuvent faire appel aux services de la SPL sans mise en concurrence aux appels d'offres (in house). Il présente les tableaux ci-dessous qui indiquent le suivi de ces obligations :

Conseils d'Administration :

Date de la séance	Actionnaires représentés						
	Grand Chalon	CU Creusot - Montceau	Grand Autunois Morvan	Montceau – les-Mines	Givry	Crissey	Département de Saône-et-Loire
31/05/2024	X	X	X		X	X	
24/10/2024	X	X	X	X	X		X

Rencontres annuelles Direction / Actionnaires :

Date	Actionnaire	Représentant(s) de l'actionnaire	Représentant(s) de la SPL
15 février 2024	Commune de Givry	M. LANNI (maire) Bureau du conseil municipal	M BOURGEOIS (directeur)
22 avril 2024	Grand Chalon	M. IACOVELLA (DGS)	M BOURGEOIS (directeur)
25 avril 2024	Département de Saône-et-Loire	M. DRAOULEC (DGS)	M BOURGEOIS (directeur)
06 mai 2024	Communauté urbaine le Creusot Montceau	M. BOUQUIN (DGS)	M BOURGEOIS (directeur)
13 février 2025	Grand Chalon	M. IACOVELLA (DGS)	M BOURGEOIS (directeur)
28 mai 2024	Commune de Montceau les Mines	M. BEHAGUE (DGS)	M BOURGEOIS (directeur)
07 novembre 2024	Commune de Crissey	M. BOULLING (maire)	M BOURGEOIS (directeur)

Il rappelle que conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les administrateurs doivent présenter un rapport annuel de l'activité de la société à leurs assemblées délibérantes respectives. Cette obligation a été renforcée par la loi « 3DS » du 21 février 2022 qui indique les conditions de cette présentation, notamment que celle-ci doit faire l'objet d'une délibération avec débat. Un rapport spécifique sera adressé à chacune des collectivités actionnaires afin de satisfaire à cette obligation.

Pas de délibération.

Point n° 10 de l'ordre du jour : Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Délibération :

Le Président informe les actionnaires présents qu'ils seront convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 11 septembre 2025 à 10 h 00 dans les locaux du Grand Chalon, mais que leur présence n'est pas indispensable, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Points relevant de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat.

Monsieur Cyril BOURGEOIS indique que les convocations seront envoyées le lendemain avec possibilité de voter par correspondance.

Point n° 11 de l'ordre du jour : questions diverses

Monsieur Eric LIEGEOIS demande sur le contrôle analogue s'il s'adresse uniquement pour les actionnaires ou s'il s'adresse également aux membres de l'Assemblée Spéciale. Monsieur Cyril BOURGEOIS répond que le rapport est adressé à tous y compris aux membres de cette assemblée.

Monsieur Eric LIEGEOIS s'interroge également sur le nombre de sollicitation du Conseil Départemental à la SPL pour des opérations alors qu'ils ont des services spécifiques internes pour gérer les opérations. Monsieur Cyril BOURGEOIS répond que c'est une question de compétences pour le photovoltaïque et pour le parc Eclat une question de disponibilités. Le Président indique que le Conseil Départemental externalise un peu plus ses opérations mais qu'il n'y a pas de concurrence avec la SPL.

Pas d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président,
M. Sébastien MARTIN



Un Administrateur,
M. Dominique JUILLOT

